

2016: SB08

## NOTE DE SERVICE

**DESTINATAIRES :** Cadres supérieurs de l'administration des affaires  
Secrétaires-Trésoriers des administrations scolaires  
(Conseils isolés)  
Gérants d'affaires (Article 68 Administrations scolaires)

**EXPÉDITRICE :** Doreen Lamarche  
Directrice  
Direction des fiducies des avantages sociaux

**DATE:** Le 31 mars 2016

**OBJET :** **Transition des avantages sociaux (soins de santé, assurance-vie et soins dentaires) au bénéfice d'employés - dernières nouvelles et exigences de rapports**

---

Cette note de service vous informe des prochaines étapes relatives aux avantages sociaux et fait suite à la note de service 2015:SB38. J'aimerai profiter de l'occasion pour remercier tout le monde qui contribue à réunir les informations nécessaires pour appuyer la note de service 2015:SB38 et ainsi faciliter la transition des régimes d'avantages sociaux existants vers les nouvelles Fiducies provinciales d'avantages sociaux (Fiducies). Nous examinons présentement les informations et le ministère continuera à communiquer avec vous si des informations supplémentaires sont requises pour appuyer ce processus important de recueil de données.

### A. Nouvelle exigence de rapport

Les conseils devront fournir l'information sur les catégories de dotation en personnel pour deux dates de décompte, soit au 31 octobre et au 31 mars dans le Système d'information sur le financement de l'éducation (SIFE), ou en utilisant Excel le cas

échéant, pour la soumission des états financiers 2015-16 et pour toute soumission future (sauf le Rapport de mars). L'information était seulement requise pour la date de décompte du 31 octobre de chaque année pour les années antérieures.

La version actuelle de l'annexe H sera modifiée afin que les catégories de dotation en personnel soient classées par programme et aussi par groupe d'employés ou groupe de négociation. L'annexe H révisée sera similaire à l'onglet Équivalent Temps Plein (ETP) qui a été soumis par les conseils en février 2016 dans le modèle de données sur les avantages sociaux et les ETP (pour plus de détails, veuillez consulter la note de service 2015 :SB38).

Les conseils sont invités à recueillir les informations concernant la nouvelle exigence de rapport pour les ETP pour la nouvelle période à partir du 31 mars 2016. Cette information sera utilisée pour compléter les formulaires des états financiers 2015-16

## **B. Coûts relatifs aux soins de santé, assurance-vie et soins dentaires pour les employés dans les prévisions budgétaires 2016-17**

Les conseils n'ont pas été avisés quand la transition vers les fiducies aura lieu pendant l'année scolaire 2016-17. Pour estimer les coûts des avantages sociaux pour 2016-17, les conseils sont encouragés à utiliser le montant le plus élevé des deux items suivants:

- a) Les coûts actuels des avantages sociaux\* + 4% d'augmentation pour 2015-16 + 4% d'augmentation pour 2016-17
- b) Les coûts estimés des avantages sociaux pour 2016-17 tel que déterminé suite aux discussions avec vos assureurs

Cette approche permettra au conseil de faire une estimation prudente des coûts des avantages sociaux pour 2016-17.

\*Ceci prend en considération les changements aux ETP en 2016-17

## **C. Procédures de vérification précises**

**(Applicable aux conseils scolaires uniquement)**

Le ministère, avec la collaboration des conseils scolaires et des vérificateurs externes, sont en train de développer un rapport sur l'application de procédés spécifiés relatif au modèle de données sur les avantages sociaux et ETP soumis au ministère en février 2016. Ces procédures de vérification précises s'assureront que le processus de revue est conforme aux lettres d'entente qui font partie des conventions collectives centrales.

Afin d'aider le secteur avec cette nouvelle demande, le ministère offrira une session de formation aux vérificateurs externes des conseils scolaires. Cette séance de formation

sera un webinaire enregistré à l'avance et sera disponible sur le site Web de la Direction de l'analyse et de la responsabilité financières au lien suivant :  
<https://efis.fma.csc.gov.on.ca/faab/>

Le site web inclura aussi un modèle de rapport sur l'application de procédés spécifiés qui devra être complété et soumis au ministère d'ici le 15 mai 2016 à l'adresse courriel suivant : [Benefits@ontario.ca](mailto:Benefits@ontario.ca).

Les documents pour la formation et le modèle de données seront disponible le 8 avril 2016.

#### **D. Données sur le régime d'avantages sociaux des retraités**

Tel que noté dans la note de service 2015 :SB38 émis en décembre 2015, le ministère a recueilli les informations sur les retraités qui continuent à recevoir des avantages sociaux du conseil après la retraite. Les retraités vont maintenant recevoir leurs prestations des fiducies. Une communication supplémentaire suivra prochainement et celle-ci pourrait être partagée avec les retraités pour les aviser de ce changement et pour assurer une transition fluide.

Pour toutes questions concernant cette note de service, veuillez contacter :

- Doreen Lamarche au 416-326-0999 ou par courriel [Doreen.Lamarche@ontario.ca](mailto:Doreen.Lamarche@ontario.ca)
- Romina Di Pasquale au 416-325-2057 ou par courriel [Romina.DiPasquale@ontario.ca](mailto:Romina.DiPasquale@ontario.ca)

*Original signé par*

Doreen Lamarche

Directrice

Direction des fiducies des avantages sociaux

cc: Directrices et Directeurs de l'Éducation 1

Vérificatrices et Vérificateurs externes des conseils scolaires